

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement du second degré
publics et privés
Mesdames et messieurs les inspecteurs
des circonscriptions du premier degré

La Rochelle, le 12 octobre 2006

**Inspection
de l'éducation nationale
circonscription de
LA ROCHELLE ASH**

Affaire suivie par
Janine Mackowiak

Téléphone
05 46 51 68 85

Télécopie
05 46 51 68 83

Courriel
ien.ash.ia17
@ac-poitiers.fr

Site Web
<http://www.ac-poitiers.fr/ia17>

Objet : Loi du 11 février 2005

La loi du 11 février 2005 a modifié l'accompagnement à la scolarité des
élèves handicapés. Voici le sommaire de ce que vous trouverez sur le site ASH :

http://web-ia.ac-poitiers.fr/ia17/AIS17/rubrique.php3?id_rubrique=20.

Rubrique : Handicap

- ⇒ Les enseignants référents et leurs missions
 - localisation
 - secteurs
 - carte des pays d'action sociale
 - liste des communes par territoires.
- ⇒ La loi sur le handicap et ses incidences
- ⇒ Le projet personnalisé de scolarisation
 - présentation
 - mise en œuvre : différents cas
- ⇒ Les outils et documents
 - fiches de renseignements scolaires
 - fiches relatives aux équipes éducatives
 - fiches de suivi de scolarité (ESS) pour information
 - fiches de demande d'auxiliaire de vie scolaire
 - fiches de demande de matériel adapté

J'attire votre attention sur quelques modalités nouvelles.

Lorsque l'élève n'est pas connu de la MDPH les parents sont invités à remplir un dossier à l'issue de l'équipe éducative.

- le certificat médical rempli par le médecin de famille, un spécialiste ou le médecin de santé scolaire est **indispensable** à l'ouverture du dossier en MDPH

- les éléments psychologiques sous forme d'**observation** peuvent être joints au dossier. Les évaluations psychologiques (tests chiffrés) seront demandés par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, si elle le juge nécessaire.

Je vous informe qu'en raison de l'absence (congé de maternité) d'un référent Pays d'Aunis les deux référents de La Rochelle-Ré se partagent le Pays d'Aunis selon une distribution précisée sur le site ASH.



adresse postale

INSPECTION ASH
Cité administrative Duperré
BP 508
17021 La Rochelle cedex 1

Jean-Louis Lobstein

Copie pour information à : Monsieur le directeur de la MDPH
Aux enseignants référents